

LE DECRET INSCRIPTION n'atteint pas ses objectifs

▶ Le critère géographique est mis en cause dans l'effet négatif du texte sur la mixité sociale dans les écoles

▶ Le décret inscription n'a eu pratiquement aucun effet sur la mixité dans les écoles. C'est ce que pointe un rapport de pilotage qui a pour but d'analyser les résultats du texte vieux de six ans déjà. Il faut dire que les chiffres sont plus que parlants. Pour atteindre la tant attendue mixité sociale, il aurait fallu déplacer pratiquement 8.000 élèves inscrits en 1^{re} secondaire en 2014. Pour beaucoup, le principal responsable de cet échec est clair, il s'agit du critère géographique. Ce dernier ne permettrait en effet pas une assez grande mobilité de la part des élèves.

Pour de nombreux acteurs du monde de l'enseignement, les résultats de la commission de pilotage ne sont pas vraiment une surprise. "Cela ne fait que confirmer ce qu'on pensait depuis le début", constate amèrement Bernard Hubien, secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de L'Enseignement Catholique (UFAPEC).

Nicolas Dauphin, sociologue spécialisé dans l'enseignement, est du même avis. "C'est très compliqué d'essayer de stimuler la mixité sociale juste au niveau des écoles. L'idée de ce décret inscription est bonne mais il ne va clairement pas assez loin. On a voulu prendre une décision symbolique en début de législature mais on est allés trop vite", note-t-il.

LE CRITÈRE GÉOGRAPHIQUE, qui ne permet, in fine, pas aux élèves de quitter leur quartier, est pointé du doigt comme le grand responsable de cet

échec. "Ce critère a plus de poids au moment de l'inscription que le choix des parents, ce qui est absurde. On assiste donc pour le moment à une véritable ghettoïsation des écoles", affirme M. Hubien. "Dans les grandes villes comme Bruxelles, Liège ou encore Charleroi, il y a encore trop de différences entre les communes. On essaye pour le moment de résoudre une problématique sociale à l'aide de l'école alors que l'on devrait plutôt faire le contraire", analyse Nicolas Dauphin.

Il faut dire qu'à ce niveau, les chiffres sont explicites. Dans les communes les plus défavorisées de la capitale (Saint-Josse, Anderlecht et Molenbeek), plus de 80 % des scolarisés sont considérés comme défavorisés. À l'opposé, Woluwe Saint-Pierre ou Boitsfort en comptent moins de 5 %.

Le décret inscription, qui a suscité beaucoup de remous depuis son entrée en vigueur, aurait-il atteint ses limites ? Ce qui est sûr est qu'il va devoir être revu en profondeur très rapidement s'il veut commencer à porter ses fruits.

R. D.

7.972

7.972 élèves auraient dû changer d'école en 2014 pour que la mixité soit atteinte dans nos écoles.